



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **35**  
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : EMPRUNT – BUDGET GENERAL 2016**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) – BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG  
 M.PIMENTEL (Fourques) JL.PUJOL  
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à JM.LAVAIL  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)  
 P.MAURY (Thuir)  
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-47-16\_Emprunt-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

**Communauté de Communes des Aspres**

Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex  
 Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78  
 e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

**EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE PROJET D'INVESTISSEMENTS – BUDGET GENERAL**

Le Président **RAPPELLE** les opérations d'investissement prévues aux budgets général 2016 et suivants.

Le Président **EXPOSE** à l'Assemblée que pour équilibrer le financement de ces travaux et tous les frais annexes liés aux projets, il y a lieu de solliciter auprès des organismes de prêt, un emprunt de **1 000 000 €** sur une durée de 15 ans, à échéances trimestrielles constantes.

Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir valablement délibéré,

A l'Unanimité des membres présents ou représentés,

**DONNE un avis favorable** pour contracter un emprunt dans la limite de **1 000 000 €** pour le budget principal de la Communauté de Communes des Aspres,

**AUTORISE** le Président à contacter les différents établissements bancaires aux fins de proposition d'emprunt de 1 000 000,00 €

**AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt à intervenir après négociation avec les caisses de financement et dans les limites ci-dessus énoncées, conformément aux articles L2122-22 à L5211-10 du CGCT relatifs aux délégations de pouvoir du Conseil au Président telles que fixées par délibération n°31/2014 modifiée par délibération n°114/2015, de définir l'enveloppe attendue.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR le jour, mois et an que dessus.

Le Président,

  
**René OLIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-47-16\_Emprunt-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016